

Annexe n°1 :

NOMENCLATURE @CTES **dans le département de la Loire**

<u>Nomenclature</u>	<u>Actes et pièces concernées</u>
<u>1. COMMANDE PUBLIQUE</u>	
<u>1.1 Marchés publics</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Pièces de procédures et documents contractuels constituant les dossiers de marchés publics (travaux, fourniture, services à l'exception des marchés de maîtrise d'œuvre classés dans la rubrique 1-6). Rappel : seuls les marchés d'un montant supérieur à 221 000 € HT sont transmissibles.→ Avenants aux marchés→ Délibérations relatives aux marchés<ul style="list-style-type: none">◆ définition des besoins◆ autorisation de signer◆ délibérations élections CAO◆ groupements de commandes→ Décisions et arrêtés relatifs aux marchés<ul style="list-style-type: none">◆ Décision de passer un MAPA prise sur délégation de l'organe délibérant◆ Désignation de représentant à la présidence de la CAO◆ Désignation personnalités compétentes CAO <p><i>Les délibérations relatives au lancement d'une procédure de marchés publics seront systématiquement classées dans cette rubrique y compris si elles comprennent des demandes de subventions.</i></p>
<u>1.2 Délégations de service public</u>	Pièces de procédures et documents contractuels constituant les dossiers de DSP. <ul style="list-style-type: none">→ Délibérations relatives aux procédures de DSP<ul style="list-style-type: none">◆ choix du mode de gestion◆ choix du délégataire◆ élections des membres de la commission de DSP→ Délibérations relatives à l'examen du rapport d'activité du délégataire (L.-1411-3 CGCT)→ Délibérations relatives à l'adoption des rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et de l'eau
<u>1.3 Conventions de mandat</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Tous documents relatifs aux conventions de mandat (délégation et transfert de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage déléguée)→ délibérations relatives aux contrats de mandat
<u>1.4 Autres contrats</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Pièces de procédures et documents contractuels constituant les partenariats public-privé→ Pièces de procédures et documents contractuels constituant des concessions publics d'aménagement→ délibérations relatives aux PPP→ délibérations relatives aux concessions d'aménagement
<u>1.5 Transactions</u>	<ul style="list-style-type: none">→ Transactions→ délibérations relatives aux transactions
<u>1.6 Maîtrise d'œuvre</u>	<p><i>Cette rubrique ne concerne que les actes se rapportant aux marchés de maîtrise d'œuvre. Les actes relatifs aux autres marchés d'études (SPS, contrôle technique...) seront classés dans la rubrique 1-1.</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> → pièces de procédure et documents contractuels constituant les marchés de maîtrise d'œuvre dont le montant est supérieur à 200 000 € HT. → Délibérations relatives aux marchés de maîtrise d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> ◆ définition des besoins ◆ autorisation de signer ◆ délibérations constitution jury → Décisions et arrêtés relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> ◆ Décision de passer un MAPA prise sur délégation de l'organe délibérant ◆ Désignation de représentant à la présidence du jury de concours ◆ Désignation personnalités compétentes-jury
<u>1.7 Actes spéciaux et divers</u>	Rubrique à utiliser au minimum et uniquement pour les actes non répertoriés dans les autres catégories d'actes de commande publique
<u>2. URBANISME</u>	
<u>2.1 Documents d'urbanisme</u>	<p>Entrent dans cette rubrique tous les actes relatifs aux domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> → SCOT <ul style="list-style-type: none"> ◆ Arrêtés d'ouverture d'enquête publique ◆ Délibérations relatives aux SCOT (délimitation du périmètre, arrêt du projet de schéma, avis des collectivités sur le projet de schéma, approbation du SCOT, révision) → PLU <ul style="list-style-type: none"> ◆ Arrêtés d'ouverture d'enquête publique ◆ Délibérations relatives aux PLU (prescriptions de mise en élaboration, de modification et de mise en révision du PLU, délibérations concernant le PADD, arrêt du projet de PLU, avis des collectivités sur le projet de PLU, approbation du projet de PLU ou du projet de modification) → Carte communale <ul style="list-style-type: none"> ◆ Arrêtés d'ouverture d'enquête publique ◆ Délibérations relatives à la carte communale (décision d'élaborer une carte communale, arrêt du projet et approbation de la carte communale) → Autres documents d'urbanisme <ul style="list-style-type: none"> ◆ ex : Création et réalisation d'une ZAC
<u>2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols</u>	<ul style="list-style-type: none"> → Délibérations autorisant le maire à déposer un permis de construire, de démolir de lotir ou à le transférer ; → Délibérations relatives aux déclarations d'utilité publiques ou aux servitudes ; → Décisions individuelles d'urbanisme (voir annexe 3) : permis de construire, de démolir, d'aménager ; certificat d'urbanisme et déclaration préalable ;
<u>2.3 Droit de préemption urbain</u>	→ Délibérations et arrêtés concernant l'institution d'un droit de préemption et décisions relevant de l'exercice du droit de préemption.
<u>3. DOMAINE ET PATRIMOINE</u>	
<u>3.1 Acquisitions</u>	<ul style="list-style-type: none"> → Délibérations concernant les acquisitions immobilières → Délibérations relatives au bilan des cessions et acquisitions (L.2241-1 CGCT, L.3213-2 code général des collectivités territoriales) <p><i>Les délibérations concernant à la fois une cession et une acquisition seront classées dans cette rubrique.</i></p>
<u>3.2 Aliénations</u>	→ Délibérations relatives aux cessions immobilières et mobilières.
<u>3.3 Locations</u>	→ Délibérations et décisions relatives aux baux à prendre
<u>3.4 Limites territoriales</u>	→ Délibérations des communes demandant une modification de leurs limites territoriales ou un changement de nom

<u>3.5 Actes de gestion du domaine public</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Délibérations et arrêtés relatifs à la mise à disposition du domaine public (occupation temporaire, baux emphytéotiques).
<u>3.6 Autres actes de gestion du domaine privé</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Délibérations et actes relatifs aux baux à donner ➔ Délibérations et actes relatifs à la location de matériel dont la collectivité est propriétaire ➔ Délibérations et arrêtés relatifs aux chemins ruraux.
<u>4. FONCTION PUBLIQUE</u>	
<u>4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Délibérations créant, supprimant ou transformant des postes de titulaires ou modifiant le tableau des emplois ➔ Autres délibérations concernant le personnel titulaire et stagiaire ➔ Arrêtés de nomination des fonctionnaires <p><i>Les délibérations contenant des dispositions concernant à la fois les personnels titulaires et les personnels contractuels seront classées dans la rubrique 4-1.</i></p>
<u>4.2 Personnels contractuels</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Délibérations créant, supprimant ou transformant un ou plusieurs emplois contractuels ➔ Autres délibérations concernant le personnel contractuel (protection sociale, changement de rémunération...) ➔ Contrats ou arrêtés de recrutement ➔ avenants aux contrats de travail
<u>4.3 Fonction publique hospitalière</u>	➔ Ne pas utiliser
<u>4.4 Autres catégories de personnels</u>	
<u>4.5 Régime indemnitaire</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Délibérations concernant les indemnités et les primes ➔ Délibérations relatives aux avantages en nature (logements de fonction, frais de représentation, véhicules de fonction)
<u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u>	
<u>5.1 Élection exécutif</u>	➔ Actes relatifs à l'élection de l'exécutif dans les collectivités territoriales et les EPCI (maires et adjoint, président et bureau du CG, président d'un EPCI ou d'un syndicat mixte).
<u>5.2 Fonctionnement des assemblées</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Délibérations approuvant le règlement intérieur de l'assemblée ; ➔ Délibérations relatives au fonctionnement des groupes politiques de l'assemblée (ex : mise à disposition de locaux). ➔ Délibérations approuvant les procès-verbaux des assemblées délibérantes, y compris pour les OPH
<u>5.3 Désignation de représentants</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Actes désignant les représentants de la collectivité dans d'autres organismes ; ➔ Actes désignant les représentant au sein des EPCI dont la collectivité est membre ; ➔ Actes désignant les représentant au sein d'organisme extérieur (ex CCAS, syndicats intercommunaux) ; ➔ Actes désignant des représentants au sein de la collectivité (CTP,CAP, commissions municipales...). <p><i>Les Actes relatifs à l'élection ou la désignation des représentants au sein de la CAO, des jurys de concours, des commissions de délégation de service publics relèvent de la rubrique Commande publique.</i></p>

<u>5.4 Délégation de fonction</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Délibérations de l'assemblée délibérante donnant délégation à l'exécutif ; ➔ Arrêté de délégation de fonction ou de signature aux élus ; ➔ Délibérations rendant compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant.
<u>5.5 Délégations de signature</u>	➔ Délégation de signature aux agents de la collectivité
<u>5.6 Exercice des mandats locaux</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Actes relatifs aux indemnités de fonction des élus ; ➔ Actes relatifs à la formation des élus ; ➔ Actes relatifs aux mandats spéciaux et aux frais de représentation des élus
<u>5.7 Intercommunalité</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Délibérations relatives à la création, la dissolution, la modification des statuts d'un EPCI ; ➔ Actes relatifs à la mise à disposition des biens dans le cadre d'un transfert de compétences ; ➔ Délibérations relatives aux transferts de compétences.
<u>5.8 Décision d'ester en justice</u>	➔ La décision d'une collectivité, y compris pour les OPH, d'agir en justice (TA, pénal, civil) doit être classée dans cette rubrique quel que soit le domaine dans lequel elle intervient.

6. LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

<u>6.1 Police municipale</u>	<p style="text-align: center;"><i>Les arrêtés de police en matière de circulation et de stationnement ne doivent pas être transmis au contrôle de légalité.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Idem pour les décisions relatives à l'exploitation par les associations de débits de boissons pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Actes relatifs aux pouvoirs de police du maire ; ➔ Immeubles menaçant ruine ; ➔ Acte divers (ventes aux déballeage, foires et salons , placements d'office, ouverture commerce le dimanche) ; ➔ Actes relatifs à la législation funéraire ➔ Actes relatifs à la police des déchets
<u>6.2 Pouvoirs du président du conseil général</u>	
<u>6.3 Pouvoirs du président du conseil régional</u>	➔ Ne pas utiliser
<u>6.4 Autres actes réglementaires</u>	➔
<u>6.5 Actes pris au nom de l'Etat</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Actes relatifs aux pouvoirs de police spéciaux du maire pris au nom de l'État : <ul style="list-style-type: none"> ◆ police de l'urbanisme (procès-verbaux d'infraction, arrêté interruptif de travaux, mise en demeure, demande d'exécution d'office) ◆ Actes concernant les établissements recevant du public ;

7. FINANCES LOCALES

<u>7.1 Décisions budgétaires (B.P, D.M, C.A...)</u>	
<u>7.2 Fiscalité</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Délibérations adoptant les taux des taxes des contributions directes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle) ; ➔ Délibérations instituant ou supprimant une taxe pour utilisation des services publics ou du domaine, ou une redevance (taxe ou redevance ordures ména-

	gères, taxe sur la publicité, redevance d'occupation du domaine public) ; → Délibérations relatives aux tarifs communaux.
7.3 Emprunts	→ Délibérations et conventions par lesquelles la collectivité souscrit, renégocie ou rembourse par anticipation un emprunt à court, moyen ou long terme → Délibérations et conventions par lesquelles la collectivité obtient d'un établissement de crédit des disponibilités. → Délibérations relatives aux garanties d'emprunt des tiers
7.4 Interventions économiques	→ Délibérations et conventions par lesquelles la collectivité compétente accorde les aides aux entreprises : subventions aux entreprises, locations et locations vente de locaux et terrains aux entreprises...
7.5 Subventions	Les subventions aux entreprises n'entrent pas dans cette catégorie mais dans la catégorie 7-4. → Délibérations relatives aux demandes de subventions formulées par la collectivité ; → Délibérations relatives à l'octroi de subventions à d'autres collectivités publiques ; → Délibérations relatives aux subventions aux associations ; → Délibérations relatives aux subventions d'établissement privés sous contrat.
7.6 Contributions budgétaires	→ contributions des collectivités aux EPCI (Délibérations déterminant le mode et / ou montant de la contribution d'une commune à un EPCI dont elle est membre ; → Contributions des EPCI aux communes membres. (dotation de solidarité et attribution de compensation)
7.7 Avances	
7.8 Fonds de concours	→ Délibérations par lesquelles la collectivité demande, attribue ou reçoit des fonds de concours.
7.9 Prise de participation (SEM, etc.)	→ Actes concernant la participation de la collectivité à des sociétés de droit privé (prise de participations, ventes de parts, d'actions...) ; → Délibérations sur le compte-rendu d'activité des SEM.
7.10 Divers	→ Création de régies → Tarification cantine, périscolaire, attribution d'une aide financière dans le cadre du CCAS

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Cette rubrique regroupe, par domaine de compétences, les actes n'ayant pu être classés dans les 7 rubriques précédentes. Par exemple, même si des subventions concernent un des domaines suivants, elles doivent être classées dans la rubrique « 7.5 subventions ».

8.1 Enseignement	→ Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles, carte scolaire...
8.2 Aide sociale	
8.3 Voirie	Les permissions de voirie et de stationnement ne sont pas des actes qui doivent être transmis au contrôle de légalité. De même que les arrêtés de circulation et de stationnement ne doivent pas être transmis au préfet. → Arrêtés d'alignement → Dénomination d'une voie et arrêté de numérotation
8.4 Aménagement du territoire	
8.5 Politique de la ville, habitat, logement	

<u>8.6 Emploi, formation professionnelle</u>	
<u>8.7 Transports</u>	
<u>8.8 Environnement</u>	<ul style="list-style-type: none"> → Décisions individuelles relatives aux enseignes et à la publicité → Délibérations relatives à la présentation à l'assemblée délibérante des rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau, d'assainissement et d'élimination des ordures ménagères.(L.2224-5 CGCT)
<u>8.9 Culture</u>	→
<u>9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES</u>	
<u>9.1 Autres domaines de compétences des communes</u>	
<u>9.2 Autres domaines de compétences des départements</u>	
<u>9.3 Autres domaines de compétences des régions</u>	
<u>9.4 Voeux et motions</u>	